

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil tenue le 14 mai 2018, 20 h, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS :     la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
                                  le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
                                  le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
                                  le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
                                  la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
                                  le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Formant quorum sous la présidence de Claude Lebel, maire.

L'adjointe à la direction générale, Valérie Draws, est également présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Première période de questions**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2018**
- 6. Dépôt du bordereau de correspondance**
- 7. Comptes déposés à la séance du conseil**
- 8. Ressources humaines**
  - 8.1 Embauche d'une directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, poste permanent à temps plein
  - 8.2 Embauche d'un inspecteur en urbanisme et en environnement, poste contractuel à durée déterminée
  - 8.3 Autorisation d'embauche d'un directeur des finances et trésorier adjoint, poste permanent à temps plein
  - 8.4 Autorisation d'embauche d'un directeur de la sécurité incendie, poste permanent à temps partiel
  - 8.5 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 14-709 régissant les conditions de travail du personnel cadre de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury
- 9. Administration**
  - 9.1 Autorisation de signature pour une entente de partenariat avec Énergie Cardio
  - 9.2 Autorisation de signature pour une entente avec le ministère de la Défense nationale
  - 9.3 Demande à la Coopérative de câblodistribution de l'arrière-pays (CCAP) pour augmenter l'autonomie des batteries dans le secteur de Tewkesbury
- 10. Finances**
  - 10.1 Acceptation des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury
  - 10.2 Présentation et acceptation des états financiers 2017 du Régime

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

- complémentaire de retraite des employés municipaux
- 10.3 Présentation et acceptation des états financiers 2017 pour la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury
- 10.4 Demande à Visa Desjardins - Changement à la carte Affaires Visa Desjardins de la Municipalité
- 10.5 Modifications au programme triennal d'immobilisation 2018 à 2020
- 10.6 Approbation de la programmation révisée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018
- 10.7 Amendements au budget 2018
- 11. Loisirs, culture et vie communautaire**
- 11.1 Autorisation d'un droit de passage pour le MégaRelais Madame Labriski
- 11.2 Appui au projet d'école alternative Stoneham
- 11.3 Nomination d'un membre du conseil municipal auprès du centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA)
- 11.4 Demande d'autorisation au gouvernement du Québec pour une entente de subvention
- 11.5 Autorisation de signature pour une entente de partenariat avec la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg
- 11.6 Autorisation de signature pour une entente avec le ministère de l'Emploi et du Développement social Canada
- 12. Sécurité incendie**
- 13. Travaux publics et hygiène du milieu**
- 13.1 Rapport des demandes de soumissions**
- 13.1.1 Travaux de pulvérisation, de pavage, de planage et de resurfaçage de divers chemins IF-1804
- 13.1.2 Contrôle qualitatif des matériaux en chantier, projet IF-1804
- 13.2 Recommandations de paiement**
- 13.2.1 Numéro 8 pour les travaux de la mise à niveau de la station d'épuration avec l'ajout d'un système de traitement tertiaire de déphosphatation par filtration granulaire, projet HH-1503
- 14. Travaux publics et hygiène du milieu**
- 14.1 Participation à une étude pour l'implantation d'un écocentre régional
- 14.2 Autorisation de signature pour un contrat de location avec Construction et Pavage Portneuf inc.
- 14.3 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement pourvoyant à l'achat d'un camion 6 roues avec commandement à l'avant (TP-1805) et décrétant un emprunt de 265 000 \$
- 14.4 Demande d'entretien estival - Chemin des Framboisiers
- 14.5 Demande d'entretien estival - Pied-des-pentes
- 14.6 Demande au ministère des Transports du Québec de prévoir un accès sécuritaire au parc des Draveurs situé au 3200, route Tewkesbury
- 14.7 Demande d'aménagement d'une infrastructure à l'intersection de la route Tewkesbury et de la 1<sup>re</sup> Avenue au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- 15. Urbanisme et environnement**
- 15.1 Dérogations mineures**

15.1.1 Agrandissement d'une résidence à 3 m de la limite latérale droite au 47, chemin de la Paroi

**15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale**

15.2.1 Agrandissement de la résidence pour l'aménagement d'un logement d'appoint au 47, chemin de la Paroi

15.2.2 Construction d'une résidence au 1984, chemin Jacques-Cartier Sud

15.2.3 Affichage pour un commerce de services au 336, chemin du Hibou (Barbier de ville)

15.2.4 Agrandissement de la résidence au 1557, ch. Jacques-Cartier Sud

15.2.5 Affichage pour un commerce agro-touristique au 3415, route Tewkesbury

**16. Urbanisme et environnement**

16.1 Dépôt d'un procès-verbal de correction concernant la résolution 285-17 ayant pour titre : Demande d'acquisition d'un terrain propriété de la Municipalité - Partie du lot 1 829 270 du cadastre du Québec constituant une partie d'une emprise du chemin de la Colline

16.2 Modification de la résolution 153-18 : PIIA - Construction d'une résidence au 384, chemin du Moulin

**17. Divers**

**18. Deuxième période de questions**

**19. Levée de la séance**

**Ouverture de la séance**

À 20 h 10, monsieur Claude Lebel, maire, déclare l'ouverture de la séance.

**Période d'intervention des membres du conseil**

Les membres du conseil félicitent madame Laurie Blouin pour sa médaille d'argent aux Jeux Olympiques de PyeongChang 2018.

Le conseiller du district 2, monsieur Jean-Philip Ruel, souligne le départ de la région de 2 personnalités marquantes du secteur de Tewkesbury, soit madame Marie Madeleine Deveaux ainsi que monsieur Carl Grenier.

La conseillère du district 5, madame Marie-Ève D'Ascola, mentionne qu'un autre accident s'est produit sur le chemin du Hibou et qu'elle souhaite assurer un suivi serré avec le MTQ afin de sécuriser l'endroit. Elle transmet ses sympathies à madame Gaétane G. St-Laurent ainsi qu'à madame Pierrette Gasse qui ont récemment perdu leur père.

Le conseiller du district 3, monsieur Mario Bidégaré, remercie l'ensemble des bénévoles qui se sont présentés lors de la corvée de nettoyage.

**Première période de questions**

La première période de questions débute à 20 h 28. Le maire répond aux questions des personnes présentes. La période se termine à 20 h 30.

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

Rés. : 156-18

### **Adoption de l'ordre du jour**

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, mais en apportant les modifications suivantes :

- Retrait du point 10.5 Modifications au programme triennal d'immobilisation 2018 à 2020 ;
- Retrait du point 10.6 Approbation de la programmation révisée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018 ;
- Ajout du point 8.6 Suspension temporaire avec salaire de la directrice générale et secrétaire-trésorière Lisa Kennedy ;
- Ajout du point 8.7 Embauche d'avocats pour procéder à l'enquête sur la directrice générale Lisa Kennedy.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 157-18

### **Acceptation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2018**

Le conseil procède à l'acceptation du procès-verbal du 9 avril 2018.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel. Il est résolu d'accepter le procès-verbal du 9 avril 2018 tel que présenté.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### **Dépôt du bordereau de correspondance**

Madame Valérie Draws, adjointe à la direction générale, fait la présentation du bordereau de correspondance du mois de mai 2018 qui a été déposé aux membres du conseil.

Rés. : 158-18

### **Comptes déposés à la séance du conseil**

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jannick Duchesne. Il est résolu d'accepter le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois d'avril 2018 et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour le mois d'avril 2018 totalisant 747 818.07 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois d'avril 2018, se chiffrant à 219 616.67 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 145 558.48 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Sylvain Potvin de la firme Bédard Guilbault fait la présentation des états financiers du régime complémentaire de retraite des employés ainsi que ceux de la Municipalité.

Les points 10.2 et 10.3 sont traités et votés par le conseil à ce moment.

### **Ressources humaines**

Rés. : 159-18

### **Embauche d'une directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, poste permanent à temps plein**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un directeur des

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

loisirs, de la culture et de la vie communautaire suite au départ de monsieur Luc Baillargeon effective en date du 23 mars 2018 ;

Considérant que le poste de directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a fait l'objet d'un concours d'emploi et que huit candidats ont été reçus en entrevue par un comité de sélection ;

Considérant que la candidate a été reçue en entrevue par la direction, que madame Gaétane Deschênes détient l'expérience et le profil requis en regard des compétences recherchées ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent. Il est résolu de nommer madame Gaétane Deschênes au poste de directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. La date d'entrée en fonction de madame Gaétane Deschênes sera le 22 mai 2018, avec une période d'essai dont la durée minimale est de six mois et maximale douze mois, une évaluation aura lieu dans les premiers six mois et il y aura des recommandations.

Le salaire de madame Gaétane Deschênes sera celui prévu au Règlement numéro 14-709 régissant les conditions de travail du personnel cadre de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Les sommes nécessaires sont prévues au budget de 2018.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

À 20 h 50, la conseillère du district 5, madame Marie-Ève D'Ascola, quitte la salle du conseil pour la soirée.

Rés. : 160-18

**Embauche d'un inspecteur en urbanisme et en environnement, poste contractuel à durée déterminée**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un inspecteur en urbanisme et en environnement pour une durée de 20 semaines, soit du 7 mai au 21 septembre 2018, pour répondre au besoin du service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Considérant que le poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement a fait l'objet d'un concours d'emploi et qu'un candidat a été reçu en entrevue ;

Considérant que le candidat a été reçu en entrevue par un comité de sélection, que monsieur Pierre Bédard détient l'expérience et le profil requis

en regard des compétences recherchées ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Mario Bidégaré. Il est résolu de nommer monsieur Pierre Bédard au poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement, poste contractuel à durée déterminée (7 mai au 21 septembre 2018). La date d'entrée en fonction de monsieur Pierre Bédard sera le 7 mai 2018, avec une période de probation de 20 semaines, au terme de laquelle, il y aura une appréciation de performance et des recommandations.

Le salaire de monsieur Pierre Bédard sera celui prévu à la convention collective des travailleuses et travailleurs de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Les sommes nécessaires sont prévues au budget de 2018.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 161-18

**Autorisation d'embauche d'un directeur des finances et trésorier adjoint, poste permanent à temps plein**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un directeur des finances et trésorier adjoint suite au départ de madame Elena Giroux effectif en date du 4 mai 2018 ;

Considérant la nécessité de combler le poste dans les plus brefs délais ;

Considérant que le poste de directeur des finances et trésorier adjoint fera l'objet d'un concours d'emploi et que des candidats seront reçus en entrevue par un comité de sélection ;

Considérant que le candidat sélectionné devra répondre aux exigences du poste ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jannick Duchesne. Il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'embauche d'un directeur des finances et trésorier adjoint. La date d'entrée en fonction sera le plus rapidement possible, avec une période d'essai dont la durée minimale sera de six mois et maximale douze mois, une évaluation aura lieu dans les premiers six mois et il y aura des recommandations.

Le salaire du directeur des finances et trésorier adjoint sera celui prévu au *Règlement numéro 14-709 régissant les conditions de travail du personnel cadre de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury*. Les

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

sommes nécessaires sont prévues au budget de 2018.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 162-18

**Autorisation d'embauche d'un directeur de la sécurité incendie, poste permanent à temps partiel**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un directeur de la sécurité incendie, le poste étant vacant depuis une certaine période ;

Considérant la nécessité de combler le poste dans les plus brefs délais ;

Considérant que le poste de directeur de la sécurité incendie fera l'objet d'un concours d'emploi et que des candidats seront reçus en entrevue ;

Considérant que le candidat sélectionné devra répondre aux exigences du poste ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Stéphane Fontaine. Il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'embauche d'un directeur de la sécurité incendie. La date d'entrée en fonction sera le plus rapidement possible, avec une période d'essai dont la durée minimale sera de six mois et maximale douze mois, une évaluation aura lieu dans les premiers six mois et il y aura des recommandations.

Le salaire du directeur de la sécurité incendie sera celui prévu au *Règlement numéro 14-709 régissant les conditions de travail du personnel cadre de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury*. Les sommes nécessaires sont prévues au budget de 2018.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.



(S)  
Initiales du maire

(S)  
Initiales du secrétaire-  
trésorier

**Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 14-709 régissant les conditions de travail du personnel cadre de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury**

Considérant l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Je, soussigné, Claude Lebel, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement modifiant le Règlement numéro 14-709 régissant les conditions de travail du personnel cadre de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

(S)

\_\_\_\_\_  
Claude Lebel, maire

Rés. : 163-18

**Suspension temporaire avec salaire de la directrice générale et secrétaire-trésorière Lisa Kennedy**

Considérant que le règlement numéro 14-708 de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury adopté le 9 juin 2014 prévoyait la fin du contrat de la directrice générale le 31 décembre 2017 et que le contrat n'a pas été renouvelé depuis ;

Considérant que l'engagement de la directrice générale se continue pour une durée indéterminée selon l'article 2090 du *Code civil du Québec* (RLRQ, c. CCQ-1991) ;

Considérant la réception de nombreuses plaintes des cadres et employés de la Municipalité à l'encontre de la directrice générale ;

Considérant le rapport de l'audit déposé par la firme Bédard Guilbault le 1er mai 2018 ;

Considérant l'insatisfaction du conseil ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel. Il est résolu de suspendre immédiatement de ses fonctions la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lisa Kennedy, avec plein salaire et ce, en attendant le résultat d'une enquête plus approfondie sur son fonctionnement pour pouvoir statuer définitivement sur l'avenir de ses fonctions et de nommer par intérim monsieur Louis Desrosiers pour accomplir le rôle de directeur général et secrétaire-trésorier.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre : le conseiller monsieur Mario Bidégare

En faveur : 4  
Contre : 1

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

Rés. : 164-18

Adoptée sur division.

**Embauche d'avocats pour procéder à l'enquête sur la directrice générale Lisa Kennedy**

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lisa Kennedy, a été suspendue temporairement de ses fonctions suite à des plaintes des employés ;

Considérant que madame Kennedy fait l'objet d'une enquête ;

Considérant que le conseil juge à propos de se faire accompagner par des aviseurs légaux pour les fins de cette enquête ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Stéphane Fontaine. Il est résolu de donner un mandat à la firme d'avocats Bouchard, Pagé, Tremblay Avocats pour assister la Municipalité dans la démarche de l'enquête.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre : le conseiller monsieur Mario Bidégaré

En faveur : 4

Contre : 1

Adoptée sur division.

Le maire répond aux questions des citoyens sur les points 8.6 et 8.7.

**Administration**

Rés. : 165-18

**Autorisation de signature pour une entente de partenariat avec Énergie Cardio**

Considérant qu'Énergie Cardio offre des tarifs corporatifs pour les entreprises via des ententes de partenariats ;

Considérant que la Municipalité souhaite encourager ses employés à faire de l'exercice physique ;

Considérant le programme de santé et de reconnaissance des employés et employées de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Mario Bidégaré. Il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire trésorière, ou en son absence le maire, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de partenariat corporative proposée par Énergie Cardio pour l'année 2018.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

(S)  
Initiales du maire

(S)  
Initiales du secrétaire-  
trésorier

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 166-18

**Autorisation de signature pour une entente avec le ministère de la Défense nationale**

Considérant que le ministère de la Défense nationale désire utiliser le terrain du Mont Wright situé au 8 chemin de l'escalade pour l'exercice "Loup Urbain";

Considérant la demande du ministère de la Défense nationale pour l'utilisation dudit terrain ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Stéphane Fontaine. Il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence le maire, à signer l'entente entre la Municipalité et ministère de la Défense nationale.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 167-18

**Demande à la Coopérative de câblodistribution de l'arrière-pays (CCAP) pour augmenter l'autonomie des batteries dans le secteur de Tewkesbury**

Considérant que la sécurité des citoyens est primordiale pour la Municipalité;

Considérant que lorsqu'il y a des pannes de courant dans le secteur de Tewkesbury, cela entraîne l'interruption de la communication téléphonique et les citoyens n'ont alors plus aucun moyen de communication en cas d'urgence ;

Considérant que dans le domaine des télécommunications, la norme usuelle maximale d'autonomie des batteries est de huit (8) heures ;

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

Considérant que l'autonomie actuelle des batteries dans le secteur de Tewkesbury est de quatre (4) heures ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel. Il est résolu de demander à la Coopérative de câblodistribution de l'arrière-pays (CCAP) d'augmenter l'autonomie maximale de leurs batteries afin qu'elle soit de huit (8) heures au lieu de quatre (4) heures sur l'ensemble du secteur de Tewkesbury.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

#### **Finances**

Rés. : 168-18

#### **Acceptation des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury**

Considérant la réception du rapport financier de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury (O.M.H) le 3 avril dernier pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2017, vérifié par la firme comptable Groupe RDL Québec inc.;

Considérant la résolution 053-17 concernant le dépôt du budget 2017 de l'O.M.H. et le paiement de la contribution financière de la Municipalité de 6 138 \$;

Considérant la résolution 259-17 concernant la révision du budget 2017 de l'O.M.H. suite à des travaux majeurs au niveau du bâtiment et des logements et le paiement d'une contribution financière additionnelle de 7 500 \$;

Considérant que la contribution financière doit être ajustée suite au dépôt des états financiers de l'organisme;

Considérant que la Municipalité contribue à la hauteur de 10 % du déficit dudit organisme;

Considérant que le déficit de l'organisme pour l'année financière 2017 est de 150 168 \$ et que la contribution définitive s'élève à 15 017 \$;

Considérant l'intégration de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury à l'Office municipal d'habitation de Québec en début d'année 2018;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Mario Bidégaré. Il est résolu que ce conseil accepte les états

financiers et le rapport de l'auditeur au 31 décembre 2017, préparés par la firme comptable Groupe RDL Québec inc., relativement à l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury.

Le conseil autorise également le Service des finances à verser à l'Office municipal d'habitation de Québec un montant additionnel de 1 379 \$ en fonction des montants déjà accordés pour l'année 2017 (poste budgétaire numéro 02-520-10-963 - Part du déficit H.L.M. (10 %)).

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 169-18

**Présentation et acceptation des états financiers 2017 du Régime complémentaire de retraite des employés municipaux**

Considérant la présentation de monsieur Sylvain Potvin, de la firme Bédard Guilbault, des résultats sommaires du Régime complémentaire de retraite des employés municipaux au 31 décembre 2017 ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'accepter les états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés municipaux au 31 décembre 2017 préparés par la firme Bédard Guilbault, comptables agréés pour la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 170-18

**Présentation et acceptation des états financiers 2017 pour la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury**

Considérant la présentation de monsieur Sylvain Potvin, de la firme Bédard

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

Guilbault, du sommaire des résultats à des fins fiscales, du sommaire de la situation financière, du détail de l'excédent accumulé, du sommaire des revenus et du sommaire des charges (dépenses) pour l'année terminée au 31 décembre 2017 ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent. Il est résolu d'accepter les états financiers de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury au 31 décembre 2017 et le rapport de l'auditeur au 1<sup>er</sup> mai 2018 préparés par la firme Bédard Guilbault, comptables agréés.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 171-18

**Demande à Visa Desjardins - Changement à la carte Affaires Visa Desjardins de la Municipalité**

Considérant le départ du directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, monsieur Luc Baillargeon, effectif en date du 23 mars 2018 ;

Considérant que monsieur Baillargeon était détenteur d'une carte de crédit Affaires Visa Desjardins au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ;

Considérant la nomination de madame Gaétane Deschênes à titre de directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en date du 14 mai 2018 ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent. Il est résolu que ce conseil :

- autorise l'annulation de la carte de crédit Affaires Visa Desjardins identifiée au nom de monsieur Luc Baillargeon, pour le compte des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ;

- autorise l'émission d'une carte de crédit Affaires Visa Desjardins au nom de madame Gaétane Deschênes, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pour le compte des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury au montant de 5 000 \$.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel

le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### Modifications au programme triennal d'immobilisation 2018 à 2020

Point retiré.

### Approbation de la programmation révisée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018

Point retiré.

Rés. : 172-18

### Amendements au budget 2018

Considérant le budget 2018 adopté le 10 janvier 2018 ;

Considérant le *Règlement numéro 18-807 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2018* ;

Considérant notre règlement de contrôle et de suivi budgétaire, ainsi que notre politique de variations budgétaires ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent. Il est résolu que ce conseil autorise les amendements suivants au budget 2018 :

#### Revenus

Poste budgétaire	Description	Variation budgétaire	Budget amendé 2018
01-211-11-008	Taxe immeubles non résidentiels (INR)	(103 694 \$)	1 248 428 \$
01-211-11-007	Taxe sur les terrains vagues non desservis	87 245\$	87 245 \$
01-211-11-006	Taxe sur les terrains vagues desservis	(43 650 \$)	118 168 \$

#### Dépenses

Poste budgétaire	Description	Variation budgétaire	Budget amendé 2018
02-610-13-285	Chantier Stoneham	(42 000 \$)	0
02-130-39-490	Initiatives ressources humaines	(4 700 \$)	4 765 \$
02-130-35-345	Publications	(1 800 \$)	700 \$
02-190-19-339	Matériel de promotion	(6 445\$)	5 000 \$
02-130-11-141	Salaires – direction	(11 090 \$)	326 441 \$

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

	générale		
02-321-20-141	Salaires – voirie été	(5 545 \$)	58 714 \$
02-331-02-141	Salaires – voirie hiver	(5 545 \$)	56 387 \$
02-610-11-141	Salaires - urbanisme	(22 179 \$)	391 165 \$
02-130-22-202	Avantages sociaux – dir.gen. et ctb.	(1 080 \$)	116 698 \$
02-322-05-202	Avantages sociaux – voirie été	(4 319 \$)	77 471 \$
02-332-01-202	Avantages sociaux – voirie hiver	(1 080 \$)	86 792 \$
02-610-22-202	Avantages sociaux – urbanisme	(2 160 \$)	73 622 \$
02-130-30-212	Régime de retraite – dir.gen. et ctb.	(943 \$)	51 977 \$
02-322-05-212	Régime de retraite – voirie été	(472 \$)	35 579 \$
02-332-01-212	Régime de retraite – voirie hiver	(472 \$)	35 579 \$
02-610-22-212	Régime de retraite – urbanisme	(1 887 \$)	31 321 \$
02-702-30-141	Salaire - bibliothèque	(12 533 \$)	58 192 \$
02-702-30-202	Avantages sociaux – bibliothèque	(1 647 \$)	11 000 \$

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### **Loisirs, culture et vie communautaire**

Rés. : 173-18

#### **Autorisation d'un droit de passage pour le MégaRelais Madame Labriski**

Considérant que Le MégaRelais Madame Labriski est un défi de course à pied longue distance, en continu (jour et nuit) de 287 km ;

Considérant que le départ de cette course se fera le samedi 15 septembre 2018 au Mont Sainte-Anne et l'arrivée le dimanche 16 septembre 2018 au Domaine Catarauqui ;

Considérant qu'au cours de ces 2 jours, Le MégaRelais Madame Labriski souhaite effectuer un passage sur le territoire de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ;

Considérant que l'événement Le MégaRelais Madame Labriski n'est pas une course à pied demandant des fermetures des routes ;



Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury accorde une grande importance au plein air et à la santé ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Stéphane Fontaine. Il est résolu que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury accorde, selon les trajets proposés, le droit de passage sur son territoire à l'événement de course à pied Le MégaRelais Madame Labriski qui se déroulera les 15 et 16 septembre 2018.

Le promoteur devra fournir avant l'événement toutes les pièces justificatives et preuves exigées et répondre aux exigences des autres instances telles, notamment, du ministère des Transports du Québec et de la Sûreté du Québec.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 174-18

#### **Appui au projet d'école alternative Stoneham**

Considérant la demande déposée par le Comité organisateur du projet d'école alternative Stoneham ;

Considérant que la façon différente d'enseigner et de guider les enfants vers leur développement global ainsi que les valeurs qui seraient véhiculées et transmises au sein de cette école rejoint la Municipalité ;

Considérant que ce projet constitue un modèle qui pourrait certainement renforcer l'esprit communautaire déjà fort dans la Municipalité ;

Considérant que la Municipalité est convaincue que la création d'une telle institution aurait non seulement des retombées pour les enfants, mais également pour toute la communauté, ses citoyens, ses organismes et ses entreprises ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Mario Bidégaré. Il est résolu que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury appuie le comité organisateur dans leur démarche de création d'une d'école alternative à Stoneham-et-Tewkesbury sous réserve de l'accord de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 175-18

**Nomination d'un membre du conseil municipal auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA)**

Considérant que des élections municipales ont eu lieu le 5 novembre 2017 ;

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un nouveau représentant auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA) ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jannick Duchesne. Il est résolu que la conseillère du district 1, madame Gaétane G. St-Laurent, soit nommée représentante de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA).

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 176-18

**Demande d'autorisation au gouvernement du Québec pour une entente de subvention**

Considérant l'entente de subvention à intervenir entre la Municipalité et le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme Célébrations et commémorations, volet Le Canada en fête ;

Considérant l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, c. M-30) qui mentionne qu'un organisme municipal ne peut, sans l'autorisation préalable du gouvernement, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère

madame Gaétane G. St-Laurent. Il est résolu :

- d'accepter l'accord de subvention entre la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et le ministère du Patrimoine canadien relativement aux activités entourant la fête de la Saint-Jean-Baptiste du 23 juin 2018 ;

- de demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure ladite entente avec le gouvernement du Canada.

- d'autoriser la directrice générale et secrétaire trésorière ou en son absence le maire, à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente de subvention et tout autre document pertinent à la demande.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 177-18

**Autorisation de signature pour une entente de partenariat avec la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg**

Considérant l'intérêt de la Municipalité à offrir des activités rassembleuses ;

Considérant l'ouverture de la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg à effectuer une entente de partenariat avec la Municipalité visant à offrir un appui financier de 10 800 \$ par le biais de son programme de Fonds d'aide au développement du milieu, et ce, pour les différentes activités de la Municipalité ;

Considérant que la Municipalité souhaite poursuivre la tenue des activités tels que le Marché de Noël, la Journée nationale de l'activité physique, la Fête nationale et la Semaine de Relâche ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jannick Duchesne. Il est résolu d'autoriser le maire ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une entente de partenariat avec la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg afin de réduire la charge fiscale des citoyens tout en leur permettant de continuer à bénéficier de ces activités.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

Ont voté contre :

En faveur : 5

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 178-18

**Autorisation de signature pour une entente avec le ministère de l'Emploi et du Développement social Canada**

Considérant la demande de subvention déposée par la Municipalité dans le cadre d'Emplois d'été Canada ;

Considérant les modalités de l'entente de contribution proposée par le ministère de l'Emploi et du Développement social Canada ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent. Il est résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence le maire, à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité et le ministère de l'Emploi et du Développement social Canada dans le cadre d'Emploi d'été Canada.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

**Rapport des demandes de soumissions**

Rés. : 179-18

**Travaux de pulvérisation, de pavage, de planage et de resurfaçage de divers chemins IF-1804**

Considérant que des soumissions publiques, parues dans le journal Constructo et dans le système SEAO, ont été demandées pour les travaux de pulvérisation, de pavage, de planage et de resurfaçage de divers chemins IF-1804 ;

Considérant qu'à la date prévue pour l'ouverture des soumissions, le 30 avril 2018 à 9 h, la Municipalité a reçu huit soumissions ;

Considérant que les exigences du devis concernant les documents administratifs et de qualification ont été respectées ;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle du fournisseur les Entreprises P.E.B. Itée pour travaux de pulvérisation, de pavage, de planage et de resurfaçage de divers chemins IF-1804 au coût de 825 720,56 \$

incluant les taxes applicables ;

Considérant qu'il y aura ajustement des coûts soumissionnés selon le prix du bitume comme stipulé au document d'appel d'offres ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu sur les résultats des soumissions reçues et du plus bas soumissionnaire conforme ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Mario Bidégaré. Il est résolu d'accorder ledit contrat pour les travaux de pulvérisation, de pavage, de planage et de resurfaçage de divers chemins IF-1804, à l'entreprise qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit les Entreprises P.E.B. Itée au montant de 825 720,56 \$ incluant les taxes applicables, tel qu'indiqué au bordereau de soumission de ladite entreprise.

La Municipalité se réserve le droit en tout temps pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la ou les quantités à réaliser, sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par le soumissionnaire. Le soumissionnaire doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Le prix total soumissionné peut cependant varier, l'entrepreneur n'étant payé que pour les quantités réellement exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission.

Les documents de soumission présentés par le fournisseur ainsi que le devis de soumission, les addenda numéros 1 et 2, et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties.

Un montant de 250 000 \$ sera imputé au budget d'opération au poste budgétaire 02-324-33-529 -Entretien voirie estival – resurfaçage. Une appropriation d'un montant de 91 889 \$ est nécessaire à partir du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques vers le poste budgétaire 02-324-33-529 - Entretien voirie estival – resurfaçage.

Les autres sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le règlement d'emprunt numéro 18-813 adopté à cet effet, projet numéro IF-1804, au poste budgétaire 22-300-60-711

Dans les 15 jours suivant l'adjudication du contrat, le soumissionnaire devra fournir à la Municipalité une copie des documents suivants :

- Attestation d'inscription auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ;
- Assurance civile et automobile ;
- Cautionnement d'exécution valide pour la durée du contrat.

De plus, à la réception provisoire, le soumissionnaire devra remettre à la Municipalité un cautionnement d'entretien valide d'un an, correspondant à 10 % du montant du contrat.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 180-18

#### **Contrôle qualitatif des matériaux en chantier, projet IF-1804**

Considérant que la Municipalité a procédé à des demandes de soumission sur invitation auprès de sept entreprises spécialisées pour le contrôle qualitatif des matériaux en chantier, projet IF-1804, dans le cadre des travaux de réfection de voirie sur divers chemins de la Municipalité ;

Considérant qu'à la date prévue pour l'ouverture des soumissions, le 4 mai 2018 à 10 h, la Municipalité a reçu six soumissions ;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle du fournisseur Laboratoires d'expertises de Québec ltée pour le contrôle qualitatif des matériaux en chantier, projet IF-1804 au coût de 23 339,93 \$ incluant les taxes applicables, pour un contrat du 15 mai 2018 au 15 octobre 2018 ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu sur les résultats des soumissions reçues et du plus bas soumissionnaire conforme ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Mario Bidégaré. Il est résolu d'accorder ledit contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux en chantier, projet IF-1804, du 15 mai 2018 au 15 octobre 2018, à l'entreprise qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit Laboratoires d'expertises de Québec ltée au montant de 23 339,93 \$ incluant les taxes applicables, tel qu'indiqué au bordereau de soumission de ladite entreprise.

La Municipalité se réserve le droit en tout temps pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la ou les quantités à réaliser, sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par le soumissionnaire. Le soumissionnaire doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents de soumission présentés par le fournisseur ainsi que la demande de soumission font office de contrat liant les deux parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le règlement d'emprunt numéro 18-813 adopté à cet effet, projet numéro IF-1804, et la dépense imputée au poste budgétaire numéro 22-300-60-411 - honoraires professionnels.

Dans les 15 jours suivant l'adjudication du contrat, le soumissionnaire devra fournir à la Municipalité une copie des documents suivants :

- Attestation d'inscription auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ;
- Assurance civile et automobile.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### Recommandations de paiement

Rés. : 181-18

#### **Numéro 8 pour les travaux de la mise à niveau de la station d'épuration avec l'ajout d'un système de traitement tertiaire de déphosphatation par filtration granulaire, projet HH-1503**

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de la mise à niveau de la station d'épuration avec l'ajout d'un système de traitement tertiaire de déphosphatation par filtration granulaire, projet HM-1503 ;

Considérant que le conseil a adopté le 12 juin 2017 la modification du règlement numéro 17-784 pourvoyant à l'implantation d'un système de traitement tertiaire de déphosphatation à la station d'épuration (projet HM-1503) ;

Considérant la résolution numéro 195-17, datée du 12 juin 2017, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de la mise à niveau de la station d'épuration avec l'ajout d'un système de traitement tertiaire de déphosphatation par filtration granulaire, projet HM-1503 à Constructions Bé-Con inc. ;

Considérant la recommandation de Madame Annick Poirier, ingénieure de WSP Canada inc., datée du 3 mai 2018 ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jannick Duchesne. Il est résolu d'accepter le rapport de Madame Annick Poirier, ingénieure de WSP Canada inc., datée du 3 mai 2018 relativement à la recommandation de paiement numéro 8 pour les travaux de la mise à niveau de la station d'épuration avec l'ajout d'un système de traitement tertiaire de déphosphatation par filtration granulaire, projet HM-1503.

Le conseil autorise en fonction des quantités exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission, incluant les directives de changement DC-MP-04, DC-E-02 et DC-V-02, le paiement d'un montant de 39 142,24 \$, incluant les taxes, à Constructions Bé-Con inc. Il est à noter qu'une retenue de 10 % (181 739,98 \$ excluant les

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

taxes) a été effectuée conformément au contrat liant les parties. Le paiement est conditionnel à la remise de la preuve, sous forme de quittance, que tous les fournisseurs et sous-traitants qui ont dénoncé leur contrat conformément au Code civil du Québec (L.R.Q., 1981, c. 64) ont été payés pour les montants apparaissant au décompte précédent.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 17-784.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### **Travaux publics et hygiène du milieu**

Rés. : 182-18

#### **Participation à une étude pour l'implantation d'un écocentre régional**

Considérant que le règlement édictant le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord) 2016-2021 (PMGMR) est entré en vigueur le 26 janvier 2017 ;

Considérant que la MRC de La Jacques-Cartier et ses municipalités ont l'obligation de prendre les moyens afin d'atteindre les objectifs du PMGMR et de mettre en œuvre les 36 mesures incluses dans ce dernier pour atteindre les cibles fixées ;

Considérant que la mesure n° 31 du PMGMR exige des composantes de la CMQ qu'elles produisent des plans de mise en œuvre pour leur territoire respectif afin de préciser et de prioriser des actions adaptées aux réalités de leurs territoires, mais tout en s'assurant de la conformité aux objectifs du PMGMR ;

Considérant que la MRC de La Jacques-Cartier a procédé, pour son territoire, à la réalisation d'un plan de mise en œuvre du PMGMR couvrant la période 2017/2021 ;

Considérant que le plan de mise en œuvre vise à réduire la quantité de déchets produite sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier afin de répondre aux objectifs fixés par le PMGMR ;

Considérant que le plan d'action prévoit la réalisation d'une étude sur l'optimisation des services dans la partie Est de la MRC en vue d'améliorer l'offre aux citoyens ;

Considérant que les municipalités de Stoneham-et-Tewkesbury, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Delage et Lac-Beauport ont demandé par



résolution à la MRC de défrayer les coûts d'une étude d'implantation d'un écocentre régional et que la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval a indiqué son intention d'y prendre part ;

Considérant que la MRC a fait la demande et a obtenu une aide financière du MAMOT dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ;

Considérant qu'une rencontre avec la MRC et les municipalités concernées visant l'établissement des objectifs communs et des éléments à inclure dans le mandat à octroyer pour la réalisation de l'étude, s'est tenue le 19 avril 2018 ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Mario Bidégaré. Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;
- Que le conseil manifeste son désir de participer à une étude afin d'analyser la meilleure option pour l'implantation d'un écocentre régional ;
- Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 183-18

**Autorisation de signature pour un contrat de location avec Construction et Pavage Portneuf inc.**

Considérant les travaux de réfection de voirie à venir sur la route Tewkesbury;

Considérant que la route Tewkesbury appartient au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

Considérant que l'entreprise Construction et Pavage Portneuf inc. a besoin d'utiliser un bâtiment afin de permettre à ses employés de prévoir des réunions de chantier et être près de leur lieu de travail ;

Considérant la demande déposée par l'entreprise Construction et Pavage Portneuf inc. pour utiliser un bâtiment appartenant à la Municipalité situé au 3150 route Tewkesbury ;

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel. Il est résolu d'autoriser le maire et le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu, ou en son absence la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer un contrat à intervenir entre la Municipalité et Construction et Pavage Portneuf inc. pour la location d'un bâtiment et d'une partie de stationnement situés au 3150 route Tewkesbury.

L'entreprise Construction et Pavage Portneuf inc. devra particulièrement respecter l'aire de stationnement qui leur est offert dans le contrat et ce, sans débordement afin d'assurer en tout temps la sécurité et le libre passage pour les pompiers.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent

En faveur : 4

Contre : 1

Adoptée sur divison.

**Avis de motion et présentation d'un projet de règlement pourvoyant à l'achat d'un camion 6 roues avec commandement à l'avant (TP-1805) et décrétant un emprunt de 265 000 \$**

Considérant l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Je, soussigné, Claude Lebel, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant à l'achat d'un camion 6 roues avec commandement à l'avant (TP-1805) et décrétant un emprunt de 265 000 \$ et présente en ce jour un projet de règlement à cette fin.

(S)

\_\_\_\_\_  
Claude Lebel, maire

Rés. : 184-18

**Demande d'entretien estival - Chemin des Framboisiers**

Considérant que le conseil a adopté le 18 avril 2011 le Règlement numéro 11-640 ayant pour objet d'établir les conditions d'acceptation d'une demande d'entretien estival, provenant de propriétaires demeurant sur un chemin privé ;

Considérant que la demande provenant des propriétaires riverains du chemin des Framboisiers (chemin privé) respecte les conditions d'acceptation pour l'entretien estival dudit chemin, notamment par le dépôt d'une requête signée par plus de 60 % des propriétaires des lots adjacents audit chemin

privé ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Stéphane Fontaine. Il est résolu que ce conseil :

- Accepte la demande reçue en avril 2018 des propriétaires concernés du chemin des Framboisiers (chemin privé) portant sur l'entretien estival dudit chemin pour 2018 ;
- Autorise les travaux d'entretien sur ledit chemin pour un montant total maximal de 3 084,00 \$, excluant les taxes applicables ;
- Autorise le Service des finances à émettre un compte de taxes pour lesdits travaux, selon les dispositions applicables du règlement numéro 11-640, et ce, après la réalisation desdits travaux et suite à l'acceptation de ceux-ci par le représentant dudit chemin.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 185-18

#### **Demande d'entretien estival - Pied-des-pentes**

Considérant que le conseil a adopté le 18 avril 2011 le Règlement numéro 11-640 ayant pour objet d'établir les conditions d'acceptation d'une demande d'entretien estival, provenant de propriétaires demeurant sur un chemin privé ;

Considérant que la demande provenant des propriétaires riverains du Pied-des-pentes (chemin privé) respecte les conditions d'acceptation pour l'entretien estival dudit chemin, notamment, le dépôt d'une requête signée par plus de 60 % des propriétaires des lots adjacents audit chemin privé ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Stéphane Fontaine. Il est résolu que ce conseil :

- Accepte la demande reçue en mai 2018 des propriétaires concernés du Pied-des-pentes (chemin privé) portant sur l'entretien estival dudit chemin pour 3 ans ;
- Autorise les travaux d'entretien sur ledit chemin pour un montant total maximal de 2 000 \$ par année, incluant les taxes applicables ;

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

- Autorise le Service des finances à émettre un compte de taxes pour lesdits travaux, selon les dispositions applicables du règlement numéro 11-640, et ce, après la réalisation desdits travaux et suite à l'acceptation de ceux-ci par le représentant dudit chemin.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 186-18

**Demande au ministère des Transports du Québec de prévoir un accès sécuritaire au parc des Draveurs situé au 3200, route Tewkesbury**

Considérant les travaux de réfection de voirie de la route 371, à l'intersection de la route Tewkesbury et du chemin Jacques-Cartier Sud, dans le secteur de Tewkesbury par le MTQ ;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury connaît depuis quelques années une forte augmentation de la circulation automobile sur son territoire en raison de la croissance de la population résidante et de l'attrait qu'exerce sa vocation récréotouristique dans le secteur de Tewkesbury ;

Considérant la nécessité d'apporter les correctifs nécessaires afin d'accroître la sécurité des usagers de la route et l'amélioration de la qualité de vie dans le secteur de Tewkesbury, avec l'arrivée du kiosque postal et des activités reliées au parc des Draveurs situé au 3200, route Tewkesbury ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel. Il est résolu que le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec de considérer la possibilité de mettre une deuxième voie ou de prévoir un accès sécuritaire à l'approche du parc des Draveurs situé au 3200, route Tewkesbury, et d'ajouter une voie d'accotements pour permettre une circulation cycliste et piétonnière plus sécuritaire dans tous le corridor de réfection de la chaussée de la Route 371.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 187-18

**Demande d'aménagement d'une infrastructure à l'intersection de la route Tewkesbury et de la 1<sup>re</sup> Avenue au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury connaît depuis quelques années une forte augmentation de la circulation automobile sur son territoire en raison de la croissance de la population résidante et de l'attrait qu'exerce sa vocation récréotouristique dans l'ensemble de la région ;

Considérant que la clientèle de la Station touristique de Stoneham et du parc national de la Jacques-Cartier génère un volume important de circulation automobile ;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury est identifiée au schéma d'aménagement régional de la Communauté métropolitaine de Québec comme un pôle métropolitain de services ;

Considérant que l'axe routier faisant l'objet de cette demande est défini comme axe structurant au schéma d'aménagement régional en raison du nombre élevé de commerces et de services qui s'y trouve et qu'il dessert les principaux secteurs résidentiels actuels et en développement de la municipalité ainsi que ceux de Lac-Delage ;

Considérant que la route Tewkesbury ainsi qu'une section de la 1<sup>re</sup> Avenue et le chemin du Hibou sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Stéphane Fontaine. Il est résolu de demander au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Monsieur André Fortin, de prendre les dispositions pour que soit aménagée à l'intersection de la route Tewkesbury et de la 1<sup>re</sup> Avenue, une infrastructure telle qu'un carrefour giratoire ou autre aménagement indiquant aux automobilistes qu'ils accèdent à une zone de plus grande densité d'activités humaines, et ce, afin d'assurer des déplacements automobiles actifs et sécuritaires au cœur du noyau villageois.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

### Dérogations mineures

Rés. : 188-18

#### **Agrandissement d'une résidence à 3 m de la limite latérale droite au 47, chemin de la Paroi**

Considérant que la demande de dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591* a pour effet de permettre l'agrandissement d'une résidence à 3 m de la limite latérale droite ;

Considérant que selon la grille des spécifications dudit règlement, dans la zone 406, la marge latérale minimale est fixée à 5 m ;

Considérant que le fait de ne pas accorder cette dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au requérant ;

Considérant que la demande a été faite de bonne foi ;

Considérant que le fait d'accorder cette dérogation ne portera pas, de l'avis du conseil, atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

Considérant que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa réunion du 20 mars 2018 ;

Considérant qu'un avis public a été publié le 25 avril 2018, conformément à la loi qui régit la Municipalité en cette matière ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent. Il est résolu d'accorder une dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591* afin de permettre au représentant désigné de délivrer un permis pour l'agrandissement d'une résidence à 3 m de la limite latérale droite au 47, chemin de la Paroi, lot numéro 1 827 160 du Cadastre du Québec.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

### Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Rés. : 189-18

#### **Agrandissement de la résidence pour l'aménagement d'un logement d'appoint au 47, chemin de la Paroi**

Considérant la demande présentée dans la catégorie de travaux prévue au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603* ;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603* ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603* ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil, lors de la réunion du 20 mars 2018, d'appuyer la présente demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Mario Bidégaré. Il est résolu que le conseil autorise le responsable désigné à délivrer le permis concernant l'agrandissement de la résidence pour l'aménagement d'un logement d'appoint au 47, chemin de la Paroi, lot numéro 1 827 160 du Cadastre du Québec.

Exigence particulière : La cheminée du côté de l'agrandissement devra être recouverte de déclin de bois ou encore de pierres pour s'agencer avec le reste du bâtiment.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 190-18

#### **Construction d'une résidence au 1984, chemin Jacques-Cartier Sud**

Considérant la demande présentée dans la catégorie de travaux prévue au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603* ;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603* ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration*

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

*architecturale numéro 09-603 ;*

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil, lors de la réunion du 17 avril 2018, d'appuyer la présente demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel. Il est résolu que le conseil autorise le responsable désigné à délivrer le permis concernant la construction d'une résidence au 1984, chemin Jacques-Cartier Sud, lot numéro 2 195 362 du Cadastre du Québec.

Exigence particulière : Aucune

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 191-18

**Affichage pour un commerce de services au 336, chemin du Hibou (Barbier de ville)**

Considérant la demande présentée dans la catégorie de travaux prévue au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;*

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;*

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;*

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil, lors de la réunion du 17 avril 2018, d'appuyer la présente demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Stéphane Fontaine. Il est résolu que le conseil autorise le responsable désigné à délivrer le permis concernant l'affichage pour un commerce de services au 336, chemin du Hibou (Barbier de ville), lot numéro 4 460 138 du Cadastre du Québec.

Exigence particulière : Aucune

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.



Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 192-18

### **Agrandissement de la résidence au 1557, ch. Jacques-Cartier Sud**

Considérant la demande présentée dans la catégorie de travaux prévue au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603* ;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603* ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603* ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil, lors de la réunion du 17 avril 2018, d'appuyer la présente demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel. Il est résolu que le conseil autorise le responsable désigné à délivrer le permis concernant l'agrandissement de la résidence au 1557, ch. Jacques-Cartier Sud, lot numéro 3 580 479 du Cadastre du Québec.

Exigence particulière : Aucune

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 193-18

### **Affichage pour un commerce agro-touristique au 3415, route Tewkesbury**

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

Considérant la demande présentée dans la catégorie de travaux prévue au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603* ;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603* ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603* ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil, lors de la réunion du 17 avril 2018, d'appuyer la présente demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel. Il est résolu que le conseil autorise le responsable désigné à délivrer le permis concernant l'affichage d'un commerce, lot numéro 4 633 799 du Cadastre du Québec.

Exigence particulière : Aucune

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

#### **Urbanisme et environnement**

**Dépôt d'un procès-verbal de correction concernant la résolution 285-17 ayant pour titre : Demande d'acquisition d'un terrain propriété de la Municipalité – Partie du lot 1 829 270 du cadastre du Québec constituant une partie d'une emprise du chemin de la Colline**

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un procès-verbal de correction visant la résolution 285-17 ayant pour titre : Demande d'acquisition d'un terrain propriété de la Municipalité - Partie du lot 1 829 270 du cadastre du Québec constituant une partie d'une emprise du chemin de la Colline, adoptée lors de la séance du conseil tenue le lundi 21 août 2017.

(S)  
Initiales du maire

(S)  
Initiales du secrétaire-  
trésorier

Rés. : 194-18

**Modification de la résolution 153-18 : PIIA - Construction d'une résidence au 384, chemin du Moulin**

Considérant la résolution numéro 153-18 adoptée le 9 avril 2018 ;

Considérant la demande des requérants de revoir l'exigence particulière mentionnée dans ladite résolution ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603 ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil, lors de la réunion du 17 avril 2018, d'appuyer la présente demande ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel. Il est résolu de modifier la résolution 153-18 de manière à ce que soit supprimé l'exigence particulière suivante : " les garde-corps de couleur blanche".

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent  
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel  
le conseiller monsieur Mario Bidégaré  
le conseiller monsieur Jannick Duchesne  
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 5  
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

**Deuxième période de questions**

La deuxième période de questions débute à 21 h 41. Le maire répond aux questions des personnes présentes. La période se termine à 22 h 04.

Rés. : 195-18

**Levée de la séance**

À 22 h 04, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Fontaine et résolu que la séance soit levée.

(S)

---

Claude Lebel, maire

Je, Claude Lebel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-  
trésorier

Selon l'article 161 du Code municipal, « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

(S)

---

Louis Desrosiers,  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
par intérim